

QUÉRULENCE ET MÉLANCOLIE

Le temps de la justice à la lumière d'un cas psychopathologique

Résumé: Considérant la justice, non comme un concept juridico-politique ou comme une idée morale, ni comme l'objet d'institutions sociales particulières, mais comme un signifiant entrant la construction symbolique et imaginaire de la subjectivité individuelle et collective, cet article pose le problème de la "structure de demande" spécifique (Lacan) capable de déterminer un tel signifiant. L'hypothèse proposée et discutée ici est double: d'une part, cette structure peut être décrite à partir de son exacerbation pathologique dans ce que la psychiatrie du début du XXe siècle a distingué, au sein des syndromes paranoïaques, comme "délire de querulence", de "revendication" ou de "passion de justice"; d'autre part, ce type de formation délirante peut lui-même faire l'objet d'une étioologie analytique en étant rapporté aux conditions économiques et structurales identifiées par Freud pour le deuil pathologique et la mélancolie, dont la revendication passionnelle de justice constituerait une tentative psychique de résolution. La thèse qui en découle est que, dans la mélancolie comme dans la querulence, le point nodal de la problématique motivant le signifiant de justice est une impasse, en forme de double bind, dans le rapport du sujet au temps, impasse dont la figure d'Hamlet offre une incarnation emblématique.

Mots-clés: clinique, délire, histoire, mélancolie, revendication, société, temps.

I. La surdétermination de la justice, et la passion de justice

Je souhaiterais proposer une tentative de questionnement du rapport entre la justice et le temps sous l'angle particulier d'un cas psychopathologique.¹ Compte tenu du thème général qui nous réunit, "Justice et histoire", il convient de garder à l'arrière-plan des propos qui suivent deux choses: d'une part, l'histoire, que l'on entende par là l'histoire réelle, vécue par des individus et des collectivités qui s'en représentent comme les agents et les patients, ou bien les constructions narratives (plus ou moins contrôlées méthodologi-

¹ Ce texte a fait l'objet d'une communication au séminaire "Histoire et justice", à la Faculté de philosophie de Belgrade, 6 – 9 septembre 2007.

quement) que l'on en fait, dépend de systèmes symboliques qui déterminent l'organisation temporelle à laquelle sont soumis les faits, tendances ou événements, identifiés comme historiquement pertinents; d'autre part, la justice est sans doute un signifié équivoque, mais elle doit cette équivocité, non à une quelconque obscurité intrinsèque, mais à la multiplicité de ses prises en charge par des systèmes de pratiques discursives et non-discursives hétérogènes: des constructions conceptuelles diverses, divergentes, parfois conflictuelles, et simultanément des discours et pratiques institutionnels soumis à des codes disparates, et encore toutes sortes d'énoncés moins nettement codifiés alimentant des représentations collectives plus diffuses... Autrement dit, l'idée de justice, qu'on l'entende comme concept juridique ou comme idée supra-juridique (théologique ou morale), est toujours *surdéterminée* par la multiplicité des discours et des pratiques qui l'investissent – énoncés sociaux, discours et pratiques politiques, formations idéologiques et symboliques. “La justice” n'a pas d'autre unité que celle, instable, d'une multiplicité de déterminations, parmi lesquelles il faut compter une *détermination psychique*. Il s'agira dès lors d'interroger ici un certain rapport entre justice et temps à la lumière d'un cas de psychologie clinique, non pour “psychologiser” la notion de justice, ni en aucun cas pour sous-entendre une lecture psychologisante de problèmes juridiques ou juridico-politiques (ce qui ne reviendrait qu'à négliger la surdétermination que l'on vient d'évoquer, sinon à écraser les problèmes spécifiques de la normativité juridique sur une grille d'interprétation préétablie, au risque finalement de dissoudre purement et simplement cette dernière dans le fantasme dangereux d'une clinique sociale généralisée), mais pour interroger simplement, suivant un fil directeur emprunté à la psychologie clinique, un aspect de cette surdétermination de la justice et de ses significations. Il s'agit donc d'attirer l'attention sur le fait suivant: il y a des investissements psychiques, individuels et collectifs, de la justice, plus précisément, des investissements psychiques des institutions, des énoncés et des pratiques du droit *en tant que* ces institutions, ces énoncés et ces pratiques s'inscrivent eux-mêmes dans des systèmes de signifiants et de constructions symboliques dont les matériaux sont empruntés à des régimes d'énoncés très divers: sociaux, médiatiques, politiques, historiques. Ce qui veut dire aussi bien que la jus-

lice devient elle-même une aventure de la *psyché* – quelque chose non seulement que l’on pense par représentations claires et distinctes, mais dont on rêve, que l’on fantasme, dont on peut souffrir quand on l’estime manquer et dont on peut tirer satisfaction en la croyant rendue, que l’on peut désirer ardemment, avec passion, d’une aspiration qui peut aller jusqu’au délire.

Justement, l’objet que nous souhaitons évoquer est ce que l’on appelle les “délires de revendication” (Sérieux, Capgras) ou de “quérulence” (Krafft-Ebing), parmi lesquels on compte par exemple le délire dit de l’ “inventeur méconnu” à qui l’on a volé ses découvertes ou même ses pensées, le délire de l’hypocondriaque que l’on a sournoisement rendu malade en prétendant le soigner, d’une manière générale enfin, les délires de revendication de justice, dont le thème principal est centré sur “la certitude indiscutable d’être victime d’une injustice ou d’un dommage” et la volonté irréductible, aux multiples épisodes judiciaires, d’obtenir par tous les moyens réparation². Du point de vue clinique, ce type de construction délirante est isolé lorsqu’en 1909, deux psychiatres français, Paul Sérieux et Joseph Capgras, dans un ouvrage qui fit date intitulé *Les folies raisonnantes*³, opèrent un geste nosographique tout à fait important en proposant de distinguer, dans la catégorie un peu fourre-tout des “paranoïas”, deux tableaux symptomatiques permettant de différencier deux types de délire psychotique jusqu’alors confondus: *les délires d’interprétation* ou d’idées (auquel le délire à thème de persécution fournit un prototype), et les *délires de revendication* et d’action. Une telle distinction sera reprise et radicalisée quelques années plus tard par le célèbre psychiatre Gaëtan de Clérambault à l’occasion d’une présentation de malade publié en 1921 dans le *Bulletin de la Société Clinique de Médecine Mentale*, sous le titre “Les délires passionnels. Érotomanie, Revendication, Jalousie”, désignant par là un groupe nosologiquement distinct de la paranoïa⁴.

² cf. Jacques Postel, *Dictionnaire de psychiatrie*, Paris, Larousse, 2003, p. 124-125; J. Daniel Guelfi (dir.), *Psychiatrie*, Paris, P.U.F., 1987, rééd. 2002, p. 231-239.

³ Paul Sérieux et Joseph Capgras, *Les folies raisonnantes (le délire d’interprétation)*, Paris, Alcan, 1909, p. 246-263 (<http://web2.bium.univ-paris5.fr/li-vanc/?cote=61092&do=chapitre>).

⁴ Cf. Gaëtan de Clérambault, “Délires passionnels: érotomanie, revendication, jalousie”, *Bulletin de la Société clinique de Médecine mentale*, février 1921,

Le regroupement des tableaux symptomatiques des délires d'érotomanie, de jalousie et de revendication de justice ou de quérulence, est déjà par lui-même suggestif, du point de vue de la question qui nous intéresse⁵ : car l'érotomanie et la jalousie nous mettent directement en rapport avec le fait, dont Jacques Lacan a cru pouvoir fonder la généralité dans la vie psychique et symbolique, d'une *demande d'amour*⁶; et la revendication, la quérulence, nous met à son tour en rapport avec une *demande de justice*. C'est que, pas plus que l'amour, la justice ne répond ici à un besoin "naturel", dicté par une naturalité de la vie biopsychique. Pas plus que la demande d'amour, la demande de justice ne peut se comprendre dans un cycle d'un manque naturel ou empirique (besoin) et de sa résolution (satisfaction). Que la demande excède au contraire un tel cycle, ne serait-ce que parce qu'il l'ouvre sur un *désir de reconnaissance* de celui qui demande, signifie alors que la justice est redevable d'une analyse des structures symboliques et imaginaires déterminant les valeurs significatives et fantasmatiques qui en supportent les significations manifestes. Pour autant, il ne s'agit pas de réintroduire une universalité anhistorique dans les structures symboliques après l'avoir exclue du registre du besoin au motif d'un naturalisme inadéquat. On peut conjecturer tout au moins, d'un point de vue très général, que la subordination de "la justice", comme signifié et comme ensemble de représentations collectives, à une structure de demande, est corrélative de l'essor du droit subjectif, lui-même indissociable d'une mutation de la propriété privée dans le droit – dès lors que la propriété porte sur les droits eux-mêmes, au lieu que le droit la fasse porter sur les choses ou les personnes – et d'une transformation des fonctions sociales assignées aux appareils judiciaires et des représentations

p. 61-71, rééd. in *Œuvres*, Paris, P.U.F., 1942. Voir également les commentaires de Jacques Lacan, *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité* (1932), rééd. Paris, Seuil, 1975, p. 65-76 et 105-126.

⁵ Il y d'ailleurs une complémentarité mystérieuse des trois figures, du point de vue d'une scénographie judiciaire idéale. Le jaloux est un enquêteur expert en détection des imperceptibles signes de soupçon, tandis que l'érotomane est un plaignant, portant tous les signes de l'espoir et de la déception. Quant au quérulent, c'est un juge d'instruction oscillant entre l'un et l'autre, prenant la voix du plaignant ou s'en faisant le porte parole, mais aussi enquêtant pour que justice soit enfin faite.

⁶ Cf. J. Lacan, "La signification du phallus", in *Écrits II*, rééd. Paris, Seuil, 1999, p. 168-169.

idéologiques qui leur sont associées, en passant d'un droit comme instrument à la discrétion exclusive du Prince à un droit devenu instrument public pour l'appropriation privée et pour le règlement des contentieux entre particuliers. Songeons dans cette perspective, par exemple, à l'analyse que mène Foucault dans son bel article de 1977 "La vie des hommes infâmes" au sujet des pratiques d'enfermement sur lettres de cachet royales entre le milieu du XVIIe et du XVIIIe siècle, où l'on crut longtemps pouvoir voir une de ces nombreuses expressions de l'arbitraire de l'absolutisme monarchique auquel devait remédier la conception démocratique du pouvoir politique et de la loi républicaine:

"La lettre de cachet, l'internement, la présence généralisée de la police, tout cela n'évoque, d'habitude, que le despotisme d'un monarque absolu. Mais il faut bien voir que cet "arbitraire" était une sorte de service public. Les "ordres du roi" ne s'abattaient à l'improviste, de haut en bas, comme signes de la colère du monarque, que dans les cas les plus rares. La plupart du temps, ils étaient sollicités contre quelqu'un par son entourage, ses père et mère, l'un de ses parents, sa famille, ses fils ou filles, ses voisins, le curé de l'endroit parfois, ou quelque notable; on les quémandait, comme s'il s'agissait de quelque grand crime qui aurait mérité la colère du souverain, pour quelque obscure histoire de famille: époux bafoués ou battus, fortune dilapidée, conflits d'intérêts, jeunes gens indociles, friponneries ou beuveries, et tous les petits désordres de la conduite. La lettre de cachet qui se donnait comme la volonté expresse et particulière du roi de faire enfermer l'un de ses sujets, hors des voies de la justice régulière, n'était que la réponse à cette demande venue d'en bas"⁷.

Prise dans ce jeu nouveau de demande sociale, la justice entre dans l'histoire des familles. Toujours réservée formellement au pouvoir absolu du roi, la force de la loi s'insère dans les biographies de l'homme privé. Gageons que s'ouvre par là même un espace pour une intervention nouvelle des signifiants de la justice, partiellement échappés de la grande geste des rois et des royaumes, dans la symbo-

⁷ M. Foucault, "La vie des hommes infâmes" (1977), in *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, 1994, t. III, p. 246.

lisation des existences individuelles, et qu'apparaisse du même coup une manière inédite pour l'acte de justice de *faire événement*, de marquer temporellement la construction narrative individuelle ou collective qu'on appelle une histoire. Qu'un nouvel espace s'ouvre alors aussi pour la vie psychique, le grand psychiatre Esquirol le suggérait déjà lorsque dans les premières décennies du XIX^e siècle, il élabore justement une catégorie de "monomanie" que d'aucuns considèrent comme une préfiguration de la notion de délire passionnel de Clérambault, et y voyait une "maladie de la civilisation" marquée par le recul des convictions religieuses qui animaient les "folies superstitieuses" et l'essor en revanche des institutions policière et judiciaire⁸.

Quoi qu'il en soit, nous souhaiterions soumettre ici l'hypothèse que l'on peut instruire, à partir du cas d'exemple des délires quérulents, une structure à la fois sémiotique et temporelle (un régime ou une organisation de signes impliquant une forme de temporalité) qui permet d'interroger le caractère *surdéterminé* de la justice en tant qu'objet d'une revendication passionnelle, et donc l'acte de "rendre justice" comme un acte *complexe*, peut-être même foncièrement ambivalent sous ce rapport d'une demande dont il se pourrait qu'elle ne puisse structurellement pas être satisfaite par quelque acte *à venir* que ce soit. Nous procéderons d'abord à une brève description différentielle des délires de revendication et des délires d'inter-

⁸ "Il y a longtemps qu'on a dit que la folie est la maladie de la civilisation; il eût été plus exact de le dire de la monomanie: en effet, la monomanie est d'autant plus fréquente, que la civilisation est plus avancée; elle emprunte son caractère et retrouve les causes qui la produisent dans les différents âges des sociétés; elle est superstitieuse et érotique dans l'enfance sociale, comme elle l'est encore dans les campagnes et dans les contrées où la civilisation et ses excès ont fait peu de progrès [...]. L'état des sociétés modernes a modifié les causes et le caractère de la monomanie, et cette maladie se révèle sous des formes nouvelles. Avec l'affaiblissement des convictions religieuses, la démonomanie, les folies superstitieuses ont disparu. L'influence de la religion sur la conduite des peuples s'étant affaiblie, les gouvernements, pour maintenir les hommes dans l'obéissance eu recours à la police: depuis lors, c'est la police qui trouble les imaginations faibles, les maisons de fous sont peuplées de monomaniaques, qui, craignant cette autorité, délirent sur l'action qu'elle exerce, et dont ils se croient poursuivis. Tel monomaniaque qui autrefois eût déliré sur la magie, sur la sorcellerie, sur l'enfer, délire aujourd'hui en se croyant menacé, poursuivi, prêt à être incarcéré par les agents de la police" (Jean Etienne Dominique Esquirol, *Des maladies mentales considérées sous rapports médical, hygiénique et médico-légal*, Paris, Bailière, 1838, vol. I, p. 400-401).

prétation, qui permettra de cerner quelques traits de l'organisation temporelle de l'investissement passionnel ou quérulent de la justice. Sur cette base descriptive, nous nous risquerons à ébaucher une étiologie du délire de revendication de justice, pour laquelle la psychanalyse freudienne a apporté une contribution indirecte mais incontestable, et qui conduit de surcroît à établir une articulation étroite du désir passionnel de justice et du temps, peut-être même à penser l'injustice comme une affection du temps lui-même.

II. Description de l'organisation sémiotique et temporelle de la quérulence

Les délires passionnels et les délires d'interprétation présentent deux organisations à la fois sémiotiques et temporelles hétérogènes à plusieurs égards. Les délires d'interprétation, correspondant à la définition de la paranoïa donnée par Kraepelin, témoignent d'un "développement insidieux d'un système délirant permanent et solide, s'accompagnant d'une parfaite conservation de la pensée qui reste claire et ordonnée, de même que les actions et la volonté"⁹. Ce système, à thème habituel de persécution et de malveillance ("on en veut à ses biens, à sa santé ou à sa vie parce qu'on est jaloux de lui, qu'on a un secret à cacher, une faute à se reprocher"), est souvent accompagné d'une hypertrophie du moi (mégélanie). Enfin, il est fortement systématisé et organisé *en réseau* par un jeu de renvoi infini de signes en signes, de telle sorte que chaque nouvel événement, le plus banal soit-il, y peut venir prendre une signification persécutoire renforçant la conviction délirante. C'est dire aussi bien que tout peut faire signe, tout est ici virtuellement et indistinctement signifiant. On peut résumer ainsi, à la suite de Deleuze et Guattari, la dynamique d'une telle construction délirante éminemment signifiante: un début insidieux et caché, jamais localisable, témoigne de "forces endogènes autour d'une idée" qui se développent progressivement "en réseau sur un continuum amorphe, une atmosphère glissante où le moindre incident peut être pris", puis s'organise en cercles rayonnant autour de cette idée "par une extension par irradiation circulaire en tous sens", où l'interprétant "saute d'un point à l'autre, d'un

⁹ J. Daniel Guelfi (dir.), *Psychiatrie, op. cit.*

cercle à l'autre, se rapproche du centre ou s'en éloigne, fait de la prospective et de la rétrospective"¹⁰.

Les délires passionnels, et parmi eux les délires de revendication de justice, présentent une configuration sensiblement différente. Au lieu d'un commencement insidieux, non localisable, tel un signifiant caché dont on ne connaîtra jamais le signifié mais qui par là même donne d'autant plus à interpréter *ad libitum*, le délire de revendication fait valoir un événement extérieur, qui fonctionne comme un *point d'interpellation d'un sujet* plutôt que comme centre de signifiante. Il ne s'agit plus d'un signifiant obscur suscitant une interprétation infinie – qu'est-ce que cela veut dire? qu'est-ce que l'on me veut? –, mais d'un appel ou d'une injonction personnellement adressée, qui devient le point de départ d'un "procès" (au sens judiciaire, mais aussi au sens temporel de *processus*). Qu'un tel appel soit éprouvé comme une tâche, comme mission ou destin subjectif et non plus comme une énigme menaçante, signale déjà la transformation des valeurs temporelles de l'expression délirante. C'est ce que Clérambault appelle un "postulat": "Il m'aime" pour l'érotomane; "On m'a lésé", pour le quérulent; "On m'a rendu malade" chez l'hypocondriaque; "On m'a volé mes pensées" chez les inventeurs méconnus. Il désigne par ce terme de postulat l'"élément générateur" de la construction délirante consistant un complexe idéo-affectif dont les notions classiques d'"idée prévalente" ou de "mono-idéisme" ont selon lui le défaut de retenir seulement l'élément idéatif au détriment d'une composante affective-passionnelle pourtant déterminante. Cette composante passionnelle, exprimée par une "formule concise" (elle repose souvent sur un fait anodin – une parole insignifiante, un détail vestimentaire ou un regard dans une foule ou un détail vestimentaire suffit à entraîner brusquement une certitude indubitable: *Il m'aime, On m'a causé préjudice*), est éprouvée comme une "révélation", ce qui confère au sujet vindicatif une expression aux accents souvent prophétiques, bref, "une occasion extérieure décisive, par un rapport avec le dehors qui s'exprime plutôt comme émotion que comme idée", comme "impulsion à agir" et comme effort plutôt que comme imagination et comme interprétation¹¹. "Délire des actes plutôt que des idées", comme dit Cléram-

¹⁰ Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980, p. 150.

¹¹ *Ibid.*

bault¹². Aussi le sujet processif ou quérulent n'est-t-il pas persécuté: il est *destiné*. Il n'interprète pas toutes les malveillances que l'on prépare contre lui; il est porteur d'une tâche qui est une mission de justice. Dès lors, le signe de révélation (Postulat) constitue le point de départ d'une série d'interprétations secondaires qui viennent à leur tour remplir une fonction absente des délires d'interprétation, à savoir, renforcer l'exaltation passionnelle initiale (les gestes les plus anodins son déchiffrés comme autant de preuves, l'entourage, comme autant de complices, les événements sont reconstruits en fonction du délire comme autant de charges nouvelles), et ce dans un *secteur toujours limité*, dans une constellation limitée formant un procès linéaire poursuivi jusqu'à l'épuisement du signe révélateur initial, avant qu'un nouveau signe marque le départ d'un nouveau procès. D'où l'insistance de Clérambault sur ce point:

“que le signe doit aller jusqu'au bout d'un segment ou procès linéaire avant d'en recommencer un autre, tandis que les signes dans le délire paranoïaque ne cessent de former un réseau qui se développe en tous sens et se remanie”¹³.

Il en découle deux temporalités bien différentes dans l'un et l'autre type de construction délirante: le délire de revendication de justice procède par une “*succession linéaire et temporelle de procès finis, plutôt que par la simultanéité des cercles en expansion illimitée*”¹⁴. C'est une temporalité processuelle, faite de longues phases d'espoir, d'attente et de poursuite, de lettres, d'appels téléphoniques,

¹² Le délire de revendication reprend à cet égard un trait principal de la paranoïa “quérulente” telle qu'on la trouve, selon Specht, chez les réformateurs religieux, politiques ou philosophiques, et qui se caractérise par “l'altération maniaque de l'humeur”, “la logorrhée, la graphomanie, l'inquiétude”, et “l'impulsion à agir” (Lacan, *op. cit.*, p. 112). Relevant l'opposition clinique établie par Sérieux et Capgras entre délire d'interprétation et délire de revendication et leur caractérisation de ce dernier par le rôle de “l'idée fixe qui s'impose à l'esprit de façon obsédante, oriente seule l'activité tout entière... et l'exalte en raison des obstacles rencontrés”, Lacan commente: “C'est le mécanisme même de la passion [...]. Ces délires reposent sur l'idée prévalente d'un préjudice réel ou prétendu. Le *caractère obsédant* de cette idée prévalente est par eux mis en valeur ainsi que l'*exaltation maniaque* caractéristique” (*op. cit.*, p. 68). Nous verrons cependant que cette exaltation maniaque ne peut être déterminée étiologiquement, en ce qui concerne les délires passionnels et de revendication, qu'à partir de son inversion mélancolique.

¹³ Deleuze et Guattari, *Mille plateaux, op. cit.*, p. 161.

¹⁴ *Ibid.*, p. 150.

de réclamation etc., mais toujours close et itérative, constituée par une répétition de procès finis se succédant les uns aux autres, et non par une expansion infinie de la signifiante et de l'interprétation en cercles irradiants. Capgras et Sérieux notaient en ce sens que le quérulent ou revendicateur se moque du passé: contrairement à l'interprétatif qui se tient dans une attitude rétrospective, cherchant sans cesse à intégrer des faits passés dans la construction délirante, le quérulent est tourné vers l'*avenir*. Mais précisément, cet avenir est indissociable de cette double caractérisation du "procès", à la fois *fini* et *itératif*, chaque procès devant s'achever pour donner cours à un nouveau procès. Disons autrement: cet avenir *doit* bien arriver, et relève à cet égard d'une prophétie auto-réalisatrice; mais il ne *peut* cependant jamais arriver, de sorte que l'injustice insupportable subsiste et rend nécessaire un nouveau procès. Et c'est dans cet écart entre une attente impatiente et une déception chaque fois renouvelée que se déploie la dynamique du délire passionnel, et que la justice elle-même entre dans un rapport intime et exaspéré au temps. Car la justice ne devient ici le corrélat d'une demande, d'une exigence passionnée, et même d'une mission, que dans des conditions telles que cette justice n'arrive jamais, ne soit jamais à la hauteur de l'exigence qui se porte vers elle, et reste ainsi sans cesse à venir, comme ce qui est demandé d'une demande qu'aucune réponse ne peut cependant satisfaire. Quelles sont donc ces conditions? Comment comprendre cette organisation temporelle du délire de revendication? En quoi consiste cette justice passionnément réclamée, mais sans cesse à venir? Et à travers cette aspiration exaspérée à ce que justice soit "rendue", qu'est-ce qui est éprouvé comme interminable injustice?

III. Notes pour une étiologie psychanalytique du délire de revendication de justice

Jacques Derrida, dans un texte dont l'objet ne semble pourtant pas clinique, offre une vue éclairante sur ces questions, et ce d'autant plus qu'il laisse ouverte la possibilité d'une étiologie psychanalytique de la quérulence qui, il faut le reconnaître, à moins retenu l'attention de la psychanalyse que la paranoïa ou que les autres délires passionnels, d'érotomanie et de jalousie. Dans le premier chapitre de *Spectres de Marx*, où il s'attache à explorer certaines

virtualités sémantiques et quasi-conceptuelles des motifs du fantôme, du spectre et autre revenant, il se livre à une relecture des dernières scènes du premier acte d'*Hamlet*, de la révélation par le spectre du roi de l'affreux meurtre dont il a fait l'objet, de l'appel ou plutôt de l'injonction faite à Hamlet de lui rendre justice par la vengeance, et des fameux mots sur lesquels cet acte se termine:

*The time is out of joint. O cursed spite,
That ever I was born to set it right.
"Le temps est hors de ses gonds. Ô sort maudit
Qui veut que je sois né pour le rejoindre."*¹⁵

Derrida peut alors nouer de la façon la plus étroite une méditation sur le temps jouant de la riche polysémie du *Time is out of joint*, et la figure à plusieurs égards quérulente d'Hamlet dont on a peut-être trop souligné la passivité, les turpitudes et les hésitations, au détriment des formes actives (sinon maniaques !) dans lesquelles se déploie sa *mélancolie*. Tâchons d'explicitier ces suggestions en repartant d'un point de vue psychanalytique qui ne nous semble pas absent de l'arrière-plan du propos de Derrida.

Il est vrai que, dans l'abondante littérature psychanalytique sur Hamlet, ce n'est pas la quérulence que l'on met ordinairement en avant. On invoque plus volontiers, pas exemple, le travail du deuil particulièrement difficile d'un moi astreint par l'épreuve de réalité à la tâche de désinvestir un objet d'amour disparu (en l'occurrence le père), ce moi n'y parvenant alors qu'au prix d'une régression au niveau du complexe œdipien dont il serait contraint de répéter ou de rejouer les ambivalences pulsionnelles constitutives amour-haine dans la double série, féminine et maternelle (Gertrude–Ophélie), et masculine et paternelle (le père et roi mort–le faux père et roi vivant–Polonius). Mais Freud indique une voie sensiblement différente lorsque, dès 1915, il évoque Hamlet dans le courant de son analyse différentielle du deuil et de la mélancolie, – du moins une voie qui nous écarte quelque peu du familialisme œdipien familier à l'étiologie freudienne des névroses et nous fait approcher les rives de ce que Freud appellera bientôt les psychonévroses narcissiques.

¹⁵ Shakespeare, *Hamlet*, Acte I, scène 5, trad. fr. Yves Bonnefoy, Paris, Gallimard. Pour l'analyse de Derrida, cf. *Spectres de Marx*, Paris, Galilée, 1993, p. 41-57.

“La mélancolie se caractérise du point de vue psychique par une dépression profondément douloureuse, une suspension de l’intérêt pour le monde extérieur, la perte de la capacité d’aimer, l’inhibition de toute activité et la diminution du sentiment d’estime de soi qui se manifeste en des auto-reproches et des auto-injures et va jusqu’à l’attente délirante du châtime-ment. Ce tableau nous devient plus compréhensible lorsque nous considérons que le deuil présente les mêmes traits sauf un seul: le trouble du sentiment d’estime de soi manque dans son cas. En dehors de cela c’est la même chose”¹⁶.

Mélancolique, au sens freudien du terme, Hamlet paraît l’être sans ambiguïté pour autant que l’on y reconnaît les trois éléments suivants:

a/ un travail de deuil absorbant toute l’activité psychique dans le désinvestissement laborieux des souvenirs et des attentes relatifs à l’objet d’amour disparu, et s’exprimant dans un désintérêt généralisé pour la réalité extérieure, littéralement dans une *déréalisation du monde*;

b/ mais aussi un reflux de la libido, des relations d’objet jusqu’aux choix d’objet narcissiques qui avaient initialement présidés aux identifications formatrices du moi;

c/ enfin, un réinvestissement massif de cette libido narcissique dans le surmoi, entraînant un sentiment de culpabilité, dont Freud remarque qu’il n’est nullement inconscient (comme c’est le cas dans les névroses) mais s’exprime au contraire bruyamment dans des auto-reproches incessants et une ostensible autodépréciation¹⁷, signe d’un déplacement, pour le dire dans les termes de la seconde topique, des conflits Moi-Ça sur des conflits entre le Moi et le Surmoi¹⁸.

Une telle configuration psychique permet à Freud de dégager dans la mélancolie une sorte de quérulence inversée: posant que “les

¹⁶ Freud, “Deuil et mélancolie”, in *Métapsychologie*, tr. fr. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, Paris, Gallimard, 1986, p. 147.

¹⁷ “Dans le deuil le monde est devenu pauvre et vide, dans la mélancolie c’est le moi lui-même. Le malade nous dépeint son moi comme sans valeur, incapable de quoi que ce soit et moralement condamnable: il se fait des reproches, s’injurie et s’attend à être jeté dehors et puni [...] [telle] l’appréciation que le prince Hamlet tient en réserve pour lui-même et pour tous les autres...” (*Ibid.*, p. 150-151).

¹⁸ Cf. Freud, “Névrose et psychose” (1924), tr. fr. D. Guérineau, in *Névrose, psychose et perversion*, Paris, PUF, 2002, p. 285-286.

causes déclenchantes de la mélancolie débordent en général le cas bien clair de la perte due à la mort et englobent toutes les situations où l'on subit un préjudice, une humiliation, une déception"¹⁹, il souligne que les "*plaintes*" dont s'accable le mélancolique, loin d'une expressivité pour ainsi dire purement élégiaque, prennent la valeur expressive proprement judiciaire d'une virulente mise en accusation, de "*plaintes portées contre*", selon l'ancien terme juridique *Anklage*. De sorte que la mélancolie résulterait ici d'un retournement sur la personne propre des reproches adressés à l'objet d'amour frustrant, retournement opéré par une *identification du moi à cet objet même*²⁰. Il est vrai cependant qu'un tel retournement ne suffit pas à rendre compte de la revendication passionnée de justice, jusqu'à ses formes délirantes que l'on rencontre dans le tableau psychiatrique de la quérulence processive. Et pourtant nous croyons qu'il y a là des éléments décisifs qui permettraient de comprendre le mouvement, en quelque sorte inverse, par lequel une configuration mélancolique pourrait à son tour produire des conditions quérulentes, et bien plus, qui permettraient d'interpréter le délire de revendication de justice comme une *tentative de solution psychique aux souffrances de la mélancolie*. Solution psychotique certes, qui laisse par conséquent entier le problème de savoirs si cette solution elle-même, du point de vue clinique, est psychologiquement acceptable, et du point de vue médico-légal, socialement viable, – mais solution ou tentative de solution malgré tout.

Rappelons que le délire psychotique, en son mécanisme le plus général tel que Freud commence à le décrire avec son analyse du Président Schreber, serait une tentative d'issue au conflit s'instaurant entre le moi et la réalité extérieure dans une situation psychique où le premier serait contraint de se soumettre à des motions

¹⁹ "Deuil et mélancolie", *op. cit.*, p. 159.

²⁰ "[Les mélancoliques] n'ont pas honte et ne se cachent pas car toutes les paroles dépréciatives qu'ils prononcent à l'encontre d'eux-mêmes sont au fond prononcées à l'encontre d'un autre; et ils sont bien loin de témoigner, à l'égard de leur entourage, de l'humilité et de la soumission qui seules conviendraient à des personnes si indignes; bien au contraire, *ils sont tracassiers au plus haut point, toujours comme s'ils avaient été lésés et comme s'ils avaient été victimes d'une grande injustice*. Tout cela n'est possible que parce que les réactions de leur comportement proviennent encore d'une constellation psychique qui était celle de la révolte, constellation qu'un certain processus a fait ensuite évoluer vers l'accablement mélancolique" ("Deuil et mélancolie", *op. cit.*, p. 154-155; nous soulignons).

pulsionnelles inconscientes que le refoulement ne suffirait plus à contenir²¹. Un tel conflit, en même temps qu'il provoquerait un désinvestissement massif de la réalité extérieures et des relations d'objets (exprimée emblématiquement dans les fantasmes de fin du monde ou d'une humanité "bâclée à la 6 4 2"), menacerait le moi lui-même de morcellement. Le processus délirant serait alors une tentative de reconstruction du moi et du monde, en lieu et place d'un moi dissout et d'un univers symbolique effondré. C'est sur cette base que Freud lui-même²² et d'autres analystes après lui, ont tenté de rendre compte de deux des trois délires passionnels isolés par Clérambault, le délire de jalousie et le délire érotomaniaque, qui l'un et l'autre, cédant aux pulsions du Ça, placeraient au centre de la construction délirante la projection d'une relation précocément refoulée à un objet d'amour. Suggérons alors que le délire de revendication de justice procéderait d'un même mécanisme général, mais dans des conditions faisant jouer un rôle plus prévalent au *surmoi*, précisément en tant qu'instance porteuse des représentations juridico-morales de l'interdit, de la faute et de la culpabilité dont on a vu qu'elles étaient justement puissamment investies dans le système mélancolique, système dont le délire quérulent marquerait donc une issue. Autrement dit, le délire de revendication de justice serait une tentative pour résoudre, non pas tant un conflit entre le Moi et le Ça (névrose) ou entre le Moi et le monde extérieur (psychose), que le conflit entre le Moi et le Surmoi à l'œuvre dans les psychonévroses narcissiques du type mélancolie. Mais cependant, si le délire est bien une tentative de reconstruire une "néo-réalité", construction de monde et reconstruction du moi menacé de morcellement par la perte de toute relation d'objet, la spécificité du délire quérulent viendrait de ce que le moi y serait astreint à une double opération – opération pour le moins délicate en raison de son allure de *double bind*:

a/ d'une part, une opération d'identification, non du moi à l'objet d'amour perdu, mais *du moi au surmoi lui-même*, par quoi le premier, au lieu de subir dans la culpabilité et la dépréciation les assaut du second, s'efforcerait de prendre lui-même en charge les

²¹ Typiquement, selon Freud, les pulsions homosexuelles à l'œuvre dans le choix narcissique d'objet par identification avec le père (Schreber).

²² Cf. "Sur quelques mécanismes névrotiques dans la jalousie, la paranoïa et l'homosexualité" (1922), in *Névrose, psychose et perversion, op. cit.*, p. 271 et suiv.

fonctions judicario-morales d'accusation et de condamnation (d'où la forme spéciale d'hypertrophie du moi, dans la figure d'un sujet vindicatif ou d'un *Moi justicier*);

b/ mais simultanément, une projection du moi, dans et par la projection délirante d'une néo-réalité, par laquelle c'est bien le monde lui-même, comme ensemble des objets d'amour possibles, qui serait de part en part coupable, pourri comme le royaume de Danemark, corrompu et injuste, et par là même soumis à la revendication passionnelle de justice (d'où la figure d'un moi déchiré, à la fois unique et dernier justicier, et cependant aussi coupable que ce monde auquel il appartient, et auquel il ne peut faire rendre justice qu'en incarnant en même temps son inexpugnable injustice).

Or voici précisément ce sur quoi Derrida attire l'attention lorsque, dans le texte susmentionné, il remarque que l'injustice qu'éprouve Hamlet, et dont il s'éprouve lui-même le réparateur destiné, est double, et se noue dans un *double bind* semblable à celui évoqué à l'instant. En l'occurrence en effet, l'injustice est d'abord celle du meurtre impuni. Et cette première injustice est déjà complexe, puisqu'elle redouble les injustices commises par le roi-père de son vivant, et, de ce fait, l'injustice, non seulement d'avoir été assassiné, mais de l'avoir été dans cet état de faute, ou comme le dit le Spectre, de m'être fait "envoyé, sans m'être préparé, devant mon juge, avec tous mes méfaits",

"Condamné pour un temps à errer, de nuit,
Et à jeûner le jour dans la prison de flammes
Tant que les noires fautes de ma vie
Ne seront pas consumées"²³.

C'est déjà l'ensemble complexe de ces injustices que l'on trouve projetées dans la reconstruction délirante d'un monde irrémissiblement injuste où Hamlet erre à son tour comme le spectre *de ce monde*. Mais Derrida note à juste titre que, dans la manière dont il reçoit l'injonction du spectre – "mon destin me réclame", "moi, le tendre fils d'un père assassiné, / Moi que ciel et enfer poussent à se venger"²⁴ –, Hamlet entend, éprouve et exprime une autre injustice, qui sous-tend la première, telle une "méta-injustice" qui la conditionne tout en empêchant la résolution, à savoir: l'injustice d'être

²³ *Hamlet, op. cit.*, Acte I, scène 5.

²⁴ *Ibid.*, Acte II, scène 2.

voué à la justice, l'injustice d'être destiné à rendre justice, de ne pouvoir se soustraire à la mission vengeresse.

“Hamlet oppose d'ailleurs clairement l'être “*out of joint*” du temps à son *être-droit*, dans le bon droit ou le droit chemin de ce qui marche bien. Il maudit même le sort qui l'aurait fait naître pour réparer un temps qui marche de travers. Il maudit le destin qui l'aurait justement destiné, lui, Hamlet, à faire justice, à remettre les choses en ordre, à remettre l'histoire, le monde l'époque, le temps, à *l'endroit*, dans le droit chemin, afin que, conformément à la règle de son juste fonctionnement, il avance tout droit – et suivant le droit. Cette malédiction plaintive paraît elle-même affectée par la torsion ou par le tort qu'elle dénonce. Selon un paradoxe qui se pose et s'emporte lui-même, Hamlet ne maudit pas tant la corruption du temps. Il maudit d'abord et plutôt cet effet injuste du dérèglement, à savoir le sort qui l'aurait destiné, lui, Hamlet, à remettre sur ses gonds un temps démis – et à le remettre droit, à le remettre au droit. Il maudit sa mission: faire justice d'une dé-mission du temps. Il jure contre un destin qui le conduit à faire justice d'une faute, une faute du temps et des temps en rectifiant une *adresse*: en faisant de la rectitude et du droit (*to set it right*) un mouvement de la *correction*, de la réparation, de la restitution, de la vengeance, de la revanche du châtiement. Il jure contre ce malheur, et ce malheur est sans fond car il n'est autre que lui-même, Hamlet. Hamlet est “*out of joint*” parce qu'il maudit sa propre mission, le châtiement qui consiste à devoir châtier, venger, exercer la justice et le droit sous la forme des repréailles; et ce qu'il maudit dans sa mission, c'est cette expiation de l'expiation même; c'est d'abord qu'elle lui soit *innée*, donnée *par* sa naissance autant qu'à sa naissance [...] c'est de l'avoir fait *être*, lui, Hamlet, et *naître*, pour le droit, *en vue du droit*, l'appelant ainsi à remettre le temps dans le droit chemin, à faire droit, à rendre justice et redresser l'histoire, le *tort* de l'histoire [...]: telle serait la corruption originaire du jour d'aujourd'hui ou, aussi bien, telle serait la malédiction du justicier, du jour où j'ai vu le jour”²⁵.

²⁵ Derrida, *Spectres de Marx*, *op. cit.*, p. 45-47.

Il fallait citer en entier ce passage, parce qu'il cerne remarquablement cette torsion interne ou ce pli de l'injustice sur elle-même, ce repliement de l'injustice du monde (auquel doit répondre le moi justicier) sur le moi lui-même. On évitera cependant une confusion en précisant que le *sujet* du délire de revendication, le sujet de la demande inconditionnée de justice, en tant que ce sujet ne se confond pas avec le moi, ce n'est pas Hamlet: c'est le spectre. Du moi lui-même, d'Hamlet, il faut bien plutôt dire qu'il n'est que le porte-parole, et l'acteur de cette revendication avec laquelle il tend à s'identifier, ce qu'il ne peut toutefois faire qu' "en prenant sur lui le mal", qu'en subissant, dans la forme d'un destin, sa propre existence comme injustice. Voici ce qui apparaît à ce second niveau: l'injustice paraît ainsi s'intérioriser, et s'identifier avec le moi lui-même, tandis que le moi tend à s'identifier au surmoi. C'est en son être même qu'Hamlet *est* injustice, et *doit* l'être pour faire rendre justice à l'injustice du monde.

IV. L'injustice comme affection du temps (Hamlet II)

Mais que veut dire alors Hamlet, dans les derniers mots du premier acte où perce l'amorce d'un délire quérulent? Pourquoi cette quérulence, s'il s'agit bien d'une tentative de solution psychotique à la mélancolie, s'exprime-t-elle comme un problème de temps, et paraît faire, et de la justice, et de l'injustice à laquelle elle doit répondre, et du justicier lui-même qui doit la faire rendre ou la rendre lui-même, un *problème temporel*: le temps est hors de ses gonds, *out of joint*, désajusté ou désajointé – "funeste destin qui veut que je sois né pour le redresser", ou suivant l'heureuse traduction d'Yves Bonnefoy, pour le "rejoindre"? Derrida souligne ici la polysémie de l'expression *The time is out of joint* d'une façon tout à fait suggestive au regard des éléments métapsychologiques rappelés précédemment:

"Dans "*Time is out of joint*", *Time*, c'est tantôt le *temps* même, la temporalité du temps, tantôt ce que la temporalité rend possible (le temps comme *histoire*, les temps qui courent, le temps que nous vivons, les jours d'aujourd'hui, l'époque), tantôt, par conséquent, le *monde* comme il va, notre monde aujourd'hui, notre aujourd'hui même: là où ça va (*whither*), et

là où ça ne va pas, où ça pourrit (*whither*), là où ça marche ou ne marche pas bien, là où ça va sans aller comme ça devrait par les temps qui courent. *Time*: c'est le temps, mais c'est aussi l'histoire, et c'est le monde"²⁶.

Que le monde soit hors de ses gonds, signifie alors, comme le suggérait la traduction d'André Gide ("l'époque est déshonorée"), que le monde est détraqué moralement et politiquement, corrompu et coupable, tel ce monde "bâclé à la 6 4 2" que déplorait le grand paranoïaque Schreber, tel ce monde souillé que fustige Hamlet, où "la loi arrive toujours trop tard". C'est pourquoi apparaît aussi détraquée l'histoire de ce monde, qui ne tourne plus rond ou qui ne suit plus droitement son cours, et qu'il appartient au moi justicier de redresser, de remettre dans le droit chemin. Mais l'étrangeté évidemment se concentre sur le troisième sens que Derrida distingue des deux autres comme leur condition de possibilité: une *corruption du temps lui-même* ! Un désajustement portant, non plus sur le contenu moral, politique et historique du temps, mais sur la temporalité même du temps, ou comme le dit encore Derrida d'une formule non moins énigmatique (ou qui risque fort d'être une simple métaphore): une injustice du temps qui consisterait en un désajustement interne au présent, une "disjointure dans la présence même du présent, cette sorte de non-contemporanéité du temps présent à lui-même (cette intempestivité ou cette anachronie radicales à partir desquelles nous essaierons ici de *penser le fantôme*)"²⁷.

Comment comprendre cette injustice du temps lui-même dont il est dit qu'elle ne fait qu'un avec une affection du présent, dans la forme d'un anachronisme interne ou d'une non-contemporanéité à soi du présent? Un tel anachronisme, peut-être est-ce en un sens la découverte de Bergson dans *Matière et mémoire* lorsqu'il énonce cette thèse simple en apparence: *le présent ne passe pas de la même manière qu'il dure*. Car si l'on entend le présent comme ce qui essentiellement *dure*, si l'on conçoit la durée comme l'affection première et fondamentale du temps, et qui détermine le temps comme présent vivant, alors devient inévitablement problématique le *passage* d'un présent à un autre présent, le fait de passer comme *problème* pour la

²⁶ *Ibid.*, p. 43.

²⁷ *Ibid.*, p. 52.

pensée et comme *tâche* pour la vie. La détermination du temps comme durée ou présent vivant d'une part, le passage d'un présent à un autre présent, c'est-à-dire l'avenir ou la nouveauté comme problème et comme tâche d'autre part, sont ici deux aspects strictement corrélatifs. C'est, on s'en souvient, le paradoxe de la coexistence du passé et du présent dégagé par Bergson dans *Matière et mémoire*: bien sûr, le présent a sa manière propre de passer, mais justement cette manière, c'est la durée elle-même, comme présent vivant, épais, et tendanciellelement coextensif à l'intégralité du temps, le passé et l'avenir n'étant alors que des dimensions extrêmes de ce présent essentiellement enduré (et non des coordonnées originales du temps). C'est pourquoi le présent par lui-même ne passe pas, ne "devient lui-même passé", ou jamais ne le deviendrait si le passé qu'il "a été" n'apparaissait *en même temps que lui*, dans une autre dimension, une dimension originale du passé (le "passé en soi", et non "pour nous" ou pour notre présent) qui cependant coexiste avec chaque présent, de cette coexistence du passé et du présent qui n'est que la forme de contemporanéité paradoxale d'un anachronisme. Ce n'est toutefois pas à Bergson que Derrida se réfère, mais, implicitement, à Freud, et plus spécifiquement à la découverte freudienne du travail psychique à l'œuvre dans le deuil et dans la mélancolie. Encore faut-il distinguer deux formules d'un tel travail, qui ne coïncident pas: une *formule économique*, énonçable en termes de retraits et de réinvestissement de quantités d'énergie, et finalement, quelques soient les facteurs qualitatifs qui s'y adjoignent, de déplacement de la libido et de substitution d'objets ou de relations d'objets; mais aussi une *formule temporelle* qui n'entre pas aisément dans cette économie. Le travail du deuil est avant tout un travail pour faire passer un passé qui persiste dans le présent, un passé qui littéralement ne passe pas, et qui par là même obstrue toute possibilité d'histoire, entendons toute disponibilité à l'avenir dans ses dimensions de contingence, d'imprévisibilité et de nouveauté. Tel serait l'anachronisme ou le désajustement interne au temps présent lui-même: cet entre-deux creusé dans le présent par un passé qui ne passe pas – ni tout à fait passé, ni tout à fait présent, déjà l'un sans cesser d'être encore l'autre –, cet entre-deux où vient se loger préciser la voix spectrale du père assassiné, et qui réclame justice (l'injonction du surmoi avec lequel le moi tend à s'identifier).

Or à ce dernier niveau, nous pouvons préciser brièvement, et pour conclure, le *double bind* évoqué précédemment, et en livrer la signification proprement temporelle. Car il y a bien deux figures de l'injustice dans la manière dont Hamlet reçoit l'injonction du spectre paternel, et qui fait que cette injonction résonne elle-même deux fois: "Venge moi", et puis "Ne m'oublie pas". Faut-il y entendre une seule et même demande impérieuse ainsi adressée à Hamlet? Il n'est pas sûr qu'il en soit ainsi. C'est bien plutôt leur superposition, et leur confusion, qui paraissent enserrer Hamlet dans son double bind, au point précis où se noue l'amorce de la querulence dans la reconstruction délirante d'un monde pourri. "Venge moi" est une injonction de justice subordonnée à ce que Derrida propose d'appeler "l'économie du droit", soit le principe d'une calculabilité possible sur la base de laquelle devient pensable la proportionnalité des délits et des peines, des privations et des restitutions (restauration symbolique d'une intégrité lésée ou réparation matérielle d'une perte), et qui implique donc une mesure ou du moins quelque équivalence possible entre une injustice subie et une justice bel et bien "rendue", fondant ainsi l'acte de justice dans cette économie qui intriguait tant le Nietzsche de la *Généalogie de la morale* (équation de la dette et de la souffrance). Mais "Ne m'oublie pas" est une injonction d'une tout autre sorte, qui n'a pas de principe de mesure ou d'équilibre, mais plutôt pour seule règle le déséquilibre interminablement renégocié entre le passé qui persiste dans le présent et l'imprévisible nouveauté des relations libidinales d'objets que l'on peut parvenir à lier, sans commensurabilité entre ces deux dimensions. De ce point de vue, l'imprévisible nouveauté est la dimension proprement anéconomique du temps, c'est-à-dire ce qui, de l'avenir, ne répare rien ou ne restitue rien du passé. Et eu égard à cette dimension, il ne peut y avoir d'autre justice que de s'efforcer à rejoindre le présent, entendant par là faire passer le passé, du moins tant que faire se peut, c'est-à-dire juste assez, à chaque époque dont c'est la tâche, pour rouvrir une dimension d'avenir qui ne lui préexiste pas, et par là même, sur fond d'un deuil toujours en train de se faire, pour réinventer la possibilité toujours incertaine de nouvelles relations d'objets contingentes et imprévisibles – ce qui serait peut-être une définition pas trop mauvaise du (re)commencement d'une *histoire*. Mais n'est-ce pas justement le cercle, la croix d'Hamlet, ce qu'il exprime comme cette injustice

d'être destiné à rendre justice, que sa tentative désespérée d'annuler l'écart, qui pourtant ne peut l'être, entre ces deux dimensions de l'injustice: la dimension économique portée par l'injonction du surmoi spectral à la vengeance (mort pour mort, meurtre pour meurtre), et la dimension temporelle inscrite dans le rapport au monde du sujet en tant que toutes ses relations d'objet qui s'y déploient excèdent toute équivalence entre passé et avenir, tout mesure ou tout économie entre ce qui s'est passé et ce qui peut advenir?

Gijom Siberten-Blan

TRAŽENJE PRAVDE I MELANHOLIJA

Vreme pravde u svetlu jednog psihopatološkog slučaja

Rezime

Posmatrajući pravdu ne kao pravno-politički pojam niti kao moralnu ideju, niti kao predmet posebnih društvenih institucija, već kao označitelj koji ulazi u simboličku i imaginarnu konstrukciju individualne i kolektivne subjektivnosti, ovaj članak postavlja problem specifične „strukture traženja“ (Lakan) koja je sposobna da odredi takav označitelj. Hipoteza koju ovde predlažemo i diskutujemo je dvostruka: s jedne strane, ta struktura može se opisati polazeći od svojih preteranih, patoloških slučajeva u onome što je psihijatrija s početka 20. veka nazvala „delirijumom traženja pravde“, „zahtevanja pravde“ ili „strasti za pravdom“; s druge strane, ovaj delirantni oblik može i sam postati predmet analitičke etiologije kada se stavi u odnos sa ekonomskim i strukturnim uslovima koje je Frojd utvrdio za patološku tugu i melanholiiju, čiji bi se pokušaj psihičkog razrešenja sastojao u strasnom zahtevanju pravde. Teza koja odatle proizlazi jeste da, u melanholiji kao i u traženju pravde, čvorišna tačka problematike koja motiviše označitelj pravde jeste čorsokak, u obliku dvostruke veze (*double bind*), u odnosu subjekta prema vremenu – čorsokak koji je amblematski otelovljen u Hamletovom liku.

Gljučne reči: *delirijum, društvo, istorija, klinika, melanholija, traženje pravde, vreme.*